



Nous descendons vers Marneffe pour y rejoindre la route de la Burdinale. A la sortie du bois, nous atteignons les premières maisons de Marneffe. Nous traversons à nouveau la Burdinale.



A cet endroit, un oiseau aux brillants coloris attirera sans doute notre attention. Il s'agit de la **bergeronnette des ruisseaux** (*Motacilla cinerea*). Elle niche fréquemment tout le long de la Burdinale, de la Mehaigne et de leurs affluents les plus importants. Posée, elle

attirera notre attention par sa longue queue noire bordée de blanc et souvent agitée de balancements nerveux. Ses coloris sont également remarquables : dos gris perle, sourcil pâle, ventre jaune. Le mâle possède en outre, au printemps, une bavette noire. L'oiseau se signale aussi par son vol très onduleux accompagné de cris durs et incessants "tsitt-tsitt...tsitt-tsitt..."

Nous rejoignons bientôt la rue de la Burdinale. Nous l'empruntons à droite en direction de Huccorgne, mais nous la quittons un peu plus loin pour nous engager à gauche dans un chemin en côte qui se prolonge bientôt par un **petit sentier**.



Après avoir longé un bois d'épicéas, ce sentier aboutit dans la campagne. Les pentes, occupées par des prairies, sont à la bonne saison l'habitat d'un petit oiseau assez curieux : le **pipit farlouse** (*Anthus pratensis*). Souvent perché sur les piquets de clôture ou les fils barbelés, ce petit oiseau fait penser à une grive en miniature : ses parties inférieures pâles sont en effet fortement rayées de sombre. Le dessus est brun olive marqué de noirâtre. La queue noire assez courte est bordée de blanc. Mais c'est surtout le vol nuptial et le chant qui sont

remarquables : l'oiseau s'élève en vol battu répétant toujours la même note. Soudain, il déploie les ailes et redescend en vol plané zigzaguant. Simultanément, son chant s'accélère jusqu'en trille. Ce vol, appelé "descente en parachute" peut s'observer de mars à juillet dans les prairies, les friches et les landes, où l'oiseau installe son nid.

En haut de ce sentier en côte, si nous nous retournons, une **remarquable vue** sur la vallée s'offre à nous. Contemplons-la. Très vite, nous aboutissons au coin du bois de Molû où notre itinéraire rejoint, sur une centaine de mètres, la "promenade des Chevreuils - BR01". Nous restons sur la route asphaltée qui nous mène au village de Marneffe où nous remarquons une belle ferme fort ancienne. C'est la **Ferme Lambié** où



Cette ferme, citée dès le 16^e siècle, comporte aussi des bâtiments des 17^e et 19^e siècles. Elle est surtout caractérisée par son style "Renaissance Mosane". Ce fief de la principauté de Liège, hérité de l'ancien comté de Moha, fut la résidence de la famille Ladrier de Marneffe et se composait d'une tour, d'un manoir, d'une chapelle et d'un moulin. Au 18^e siècle, le fief passe à la famille Van Der Linden de Louvain et aux Hooghvorst d'Argenteau jusqu'au 19^e.

Nous empruntons à droite la rue Via, puis à gauche la rue Daxhelet, enfin, à droite la rue du Buck. Après le cimetière, nous nous engageons dans le petit chemin de campagne qui prolonge la rue du Buck. Nous nous engageons enfin à gauche dans un autre chemin qui nous ramène à notre point de départ, à Oteppe, par la rue du Gorla et celle du Crucifix.

PROVINCE DE LIÈGE

Pays Burdinale Mehaigne

Braives - Burdinne - Héron - Wanze



Promenade des Bergeronnettes



BU 02 • 9,0 km





Difficulté : moyenne

Départ : Oteppe. Nous garons notre véhicule à l'arrière du domaine de l'Hirondelle, peu avant l'église.



Nous apercevons la **façade arrière du 1 Château et du Domaine de "L'hirondelle"**. Le château-ferme formait anciennement un quadrilatère avec une cour d'honneur et une basse-cour. L'aile nord a été abattue vers 1900 pour faire place au parc actuel ; la tour pigeonier en demeure le témoin. Du côté sud, au tympan du fronton, se lisent les armes des

Lochon, propriétaires jusqu'en 1786. En 1933, les Decerf, descendants des Lochon, ont vendu le château au Comte d'Oultremont. Il fut acquis en 1963 par la famille Maertens, propriétaire actuel. C'est un important centre récréatif touristique avec camping, caravaning, terrains de sport, piscine en plein air, plaine de jeux...

Nous montons légèrement la route et nous nous dirigeons vers l'**église. 2** Juste à sa droite, nous empruntons un petit sentier qui traverse une prairie grâce à des tourniquets. Ensuite, nous traversons un petit marais et nous rejoignons la rue de la Burdinale. Nous la traversons pour emprunter un autre chemin qui croise le ruisseau et se prolonge par un sentier.



La **Burdinale** est l'affluent le plus important de la Meuse. Elle prend sa source à Waret-l'Évêque, à une altitude de 180 m, et se jette dans la Meuse à Huccorgne, à une altitude de 100 m. Tout comme la basse Meuse, la Burdinale présente une vallée fortement encaissée et arrose successivement les villages de Burdinne, Lamontzée, Oteppe et Marneffe.



Le sentier escalade ensuite le flanc rapide de la vallée et rejoint la rue des Pages. Nous l'empruntons à gauche et nous atteignons le hameau des Crenées. Après quelques centaines de mètres, nous nous engageons à gauche, à travers bois, vers la rue Maison Brûlée. Nous apercevons au loin, sur notre droite, le Château de Marneffe. Construit vers 1870 par Jean de Diest, il fut revendu en 1902 à une communauté de jésuites français qui ouvrirent un collège jusqu'après la guerre 14-18.

En 1920, il devint une école des pupilles de l'armée belge, avant d'être occupé de 1930 à 1936 par une communauté de Pères Jésuites espagnols fuyant la guerre d'Espagne. En 1939, il fut transformé en Centre Pénitentiaire de l'État.

Nous continuons notre parcours et apercevons au loin sur notre gauche la Ferme du Sart et la chapelle de la Mère-Dieu. L'établissement de la cense date probablement des Prémontrés (13^e ou 14^e siècle) et au plus tard du 16^e, comme l'atteste la croix funéraire de Collar de SAR (1568) se trouvant encore dans le mur de l'ancien cimetière de Marneffe. La ferme actuelle date de 1870, cette date est gravée sur une pierre située au-dessus du porche. Les lettres DC entrelacées indiquent le nom des propriétaires de l'époque, les Dedics-Cartuyvels. L'origine du mot "sart" vient du verbe "essarter", travail qui consistait à brûler les broussailles préalablement arrachées. Les cendres étalées provoquaient un enrichissement du sol et permettaient la mise en culture temporaire. Cette pratique fut très répandue jusqu'au milieu du 18^e siècle, comme en témoignent de très nombreux toponymes à travers toute la Wallonie. Au devant du porche se trouve une petite potale appelée "chapelle de la Mère-Dieu". Celle-ci a été déplacée de quelques centaines de mètres il y a quelques années. Sa situation ne correspond donc plus aux indications de l'Institut Géographique National.



Après avoir dépassé une maison isolée, nous traversons le **Bois de Réé**, riche en plantes et animaux variés. La **parisette à quatre feuilles** (Paris quadrifolia) est une vivace à rhizome. Cette plante est assez rare. On la rencontre uniquement en forêt, sur des sols assez fertiles et ombragés. Chaque pousse porte un verticille de quatre feuilles surmonté d'une fleur verdâtre qui s'épanouit entre mai et juillet. En automne, la fleur a cédé la place à une grosse baie bleue dont il faut se méfier, car elle est toxique. Nous observons aussi la **jacinthe des bois**



(Hyacinthoides non-scripta). Cette plante à bulbe a une répartition atlantique très caractéristique et se rencontre surtout à l'ouest de la ligne Malines-Gembloux-Namur, ainsi que dans une partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Sa présence à Marneffe, au bois de Réé et au bois Taille-Gueule est donc assez étonnante. Ses peuplements importants marquent en mai les sous-bois d'une magnifique touche bleu intense.



Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500
www.pharmacie.be
- Croix-rouge : 105

Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Meuse ASBL

rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96
E-mail : mtourisme@burdinale-mehaigne.be
Site internet : www.tourismebm.be

